Image not found or type unknown

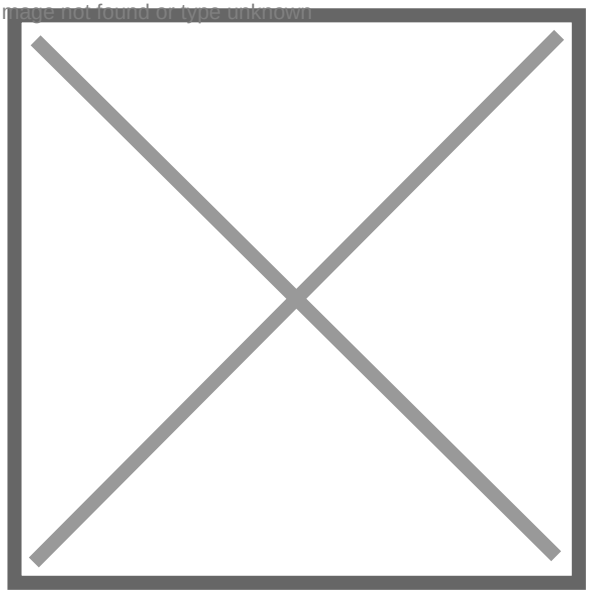

Protection des oeuvres artistiques

Par **cerisemassons**, le **22/09/2009** à **15:20**

Bonjour,

Cet été j ai engagé une étudiante en art pour faire une grande quantité de photographies de mes travaux afin d'établir un catalogue et des photographies de certains de mes biens afin de les montrer à un acquéreur possible.

Toujours à ma demande elle a copié, dans son propre ordinateur, un manuscrit pas encore édité et elle a scanné plusieurs livres que je projette de rééditer.

En quittant elle m'a remis ces travaux dans une clé USB mais je n'ai aucune certitude qu'ils ont été effacés de son disque dur.

Ayant déjà été spoliée - et par un étudiant de l'art envoyé par une université réputée - je cherche à savoir si il y a moyen d'éviter des problèmes cette fois-ci.

Existe t'il une solution plutôt simple qui pourrait nous servir à ce but ?

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés